

RAPPORT
N° 2009/E7/230

ASSEMBLEE DE CORSE

7^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009

14 ET 15 DECEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS « PROJETS
NUMERIQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE »**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Lancement d'un appel à projets « Projets numériques et Développement Durable »

1. Contexte

Lors de l'élaboration du Livre Blanc de la Société de l'information en Corse cinq pistes d'action étaient identifiées parmi lesquelles figurait celle mettant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du développement durable. Elle concernait en particulier :

- La réduction de la fracture énergétique,
- Le développement et la disponibilité de l'information géographique régionale,
- L'enrichissement du débat public, avec notamment la création d'un site approprié.

Grâce aux outils numériques, il est possible de gérer les territoires en respectant l'environnement. Des programmes d'actions concertés entre le Grenelle de l'environnement et le plan France numérique 2012 ont permis de définir des propositions concrètes qui utilisent des services numériques en faveur du développement durable des territoires. www.acidd.com

Actuellement les ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et le secrétaire d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique lance un appel à candidatures. Avec le Prix de la croissance verte numérique, il s'agit de récompenser l'invention, la création et le développement des technologies numériques au service du développement durable. <http://www.prixdelacroissancevertenumerique.eu/>

Depuis 2008, la Collectivité Territoriale de Corse a confié à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) le soin d'animer une réflexion en vue d'intégrer les principes du développement durable dans toutes ses actions et ses différentes aides.

Afin de prolonger cette approche, la Mission des Technologies de l'information pour la Corse (MITIC) et l'OEC ont voulu lancer un appel à projet (AAP) alliant « Numérique et développement durable » et relevant de problématiques environnementale, sociale, économique et de gouvernance. En associant « Numérique et développement durable » autour d'un appel à projet il s'agit de catalyser les énergies disponibles sur l'île autour d'une dynamique de prise conscience « Durable » et de création de services numériques à forte valeur ajoutée.

2. Objectifs et impacts attendus de l'Appel à Projets « Numérique et Développement Durable »

Cet Appel à projets « **Numérique et développement durable** » a pour but d'interroger les porteurs de projets numériques en Corse en matière de développement durable.

Il permettra, en associant « Numérique et développement durable », de mesurer l'implication et la mobilisation des porteurs de projets, de susciter leur créativité et de construire de nouvelles coopérations entre les structures publiques, privées et les individus.

L'appel à projet cible l'identification et le financement de projets qui devront associer services numériques et développement durable autour des volets suivants :

- Volet économique,
- Volet social,
- Volet environnement.

Une attention particulière sera accordée à la capacité du candidat à engager son projet et à le mener à terme.

A titre d'exemple voici quelques pistes d'action qui pourront être une source de projets éligibles « Numérique et développement Durable » :

<u>Volet économique :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Actions innovantes contribuant au développement des filières numériques et des TPE et PME (ex : organisation, financement, développement,...) qui la composent dans une perspective durable- Mise en relation avec son environnement professionnel. (Télétravail)...
<u>Volet environnement :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Limitation des déplacements polluants- Préservation de zones sensibles
<u>Volet social :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Développement des accès à l'information, aux services- Intégration des populations défavorisées, personnes âgées, handicapées, contraintes territoriales...- Lutte contre l'exclusion (illettrisme, précarité...)
<u>Volet Gouvernance :</u>	<ul style="list-style-type: none">- Participation des acteurs concernés via plateformes collaboratives, forums ... formation, apprentissage- Développement de process, moyens et outils de coopération

	<p>entre les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplification des démarches administratives (dématérialisation des marchés, télé santé, e-administration...)
--	--

3. Structuration de l'appel à projet « Numérique et Développement Durable »

Cet appel à projets s'inscrit au titre de l'ensemble des 6 axes TIC de la mesure 3.1 des POE (Programmes Opérationnels Européens) et de l'axe 1 du CPER (Contrat de Projets Etat-Région), mesure 3 pour la période 2007-2013.

Il touche ainsi aux domaines suivants :

1. Infrastructures et réseau de télécommunication
2. Système d'Information Géographiques (SIG)
3. Mise en réseau d'acteurs
4. Plate forme de services numériques
5. Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE)
6. Soutien à domicile et services de proximités

Le dossier de demande de subvention sera soumis à l'avis d'un comité de sélection désigné par le Conseil Exécutif de Corse. Dans la sélection des projets, le comité attachera une importance particulière à l'inscription des projets dans une logique de cohérence territoriale ainsi qu'à l'innovation sociale et organisationnelle.

L'appel à projets est joint en annexe. Les porteurs de projets devront le remplir en ligne (www.mitic.corse.fr rubrique AAP).

Déroulement de l'appel à projet « Numériques et Développement Durable »

- 1) Validation de l'Appel à projet par le Conseil Exécutif (CE) puis l'Assemblée de Corse
- 2) Lancement de l'appel à projet pour une durée de 6 mois
- 3) Réunion(s) publique(s) de présentation des principes de l'appel à projet auprès des porteurs de projets
- 4) Réception des candidatures au fil de l'eau (jusqu'à la date de clôture de l'AAP)
- 5) Désignation du comité de sélection par le CE
- 6) Dépouillement des dossiers reçus complets par la cellule technique MITIC-OEC
- 7) Présentation des dossiers aux comités de sélection.
- 8) Pour les dossiers retenus présentation des dossiers au Conseil Exécutif et COREPA pour financement
- 9) Si non :
 - a. Demande de compléments éventuels pour certains dossiers
 - b. Notification de refus pour d'autres.
 - c. Nouvelle réunion du comité pour étudier les dossiers pour lesquels un complément d'information a été demandé.
- 10) Publication du résultat de l'appel à projet.

11) Suivi des dossiers par la MITIC et l'OEC

4. Composition du comité de sélection

Les dossiers seront sélectionnés par une commission présidée par un Conseiller Exécutif désigné par le Président du Conseil Exécutif de Corse et composée de :

- Un représentant de l'Agence de développement de la Corse
- Un représentant de l'Office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le Chef de la MITIC.

Ce comité de sélection émet un avis quant à la recevabilité de la demande, il se réserve le droit de demander des compléments d'information sur certains dossiers comme de rencontrer le porteur de projet pour de plus amples informations.

Le comité de sélection délibère et propose de retenir les projets intégralement, d'en ajuster certaines parties, d'ajourner ou de rejeter certains projets.

5. Modalités d'attribution des aides publiques

Le présent appel à projets s'inscrit au titre de la mesure 3.1 des POE (Programmes Opérationnels Européens) et de l'axe 1 du CPER (Contrat de Projets Etat-Région), mesure 1.3 pour la période 2007-2013.

Le taux de financement des projets sera proposé par le comité de sélection au COREPA sur la base du taux maximum de la maquette des « POE-CPER 2007 2013 ».

6. Procédure de sélection des thématiques pour l'année 2009-2010

Pour la première année de mise en œuvre de l'appel à projets « Projets numériques et Développement durable », il est proposé au Conseil Exécutif de valider les thématiques, sur la base du tableau ci-après :

	Thématiques	Exemples de projets
<u>Volet économique</u> :	Actions innovantes contribuant au développement des filières numériques et des TPE et PME (ex : organisation, financement, développement,...) qui la composent dans une perspective durable Mise en relation avec son environnement professionnel. (Télétravail)...	Dispositifs favorisant le télétravail, la mobilité durable dans l'entreprise. Solutions ou services mis en place par les entreprises à base de technologies numériques au service du développement durable, ...
<u>Volet environnement</u> :	Limitation des déplacements polluants Préservation de zones sensibles	Plate forme ouvertes de visioconférence. Sites web relatifs aux zones sensibles, Dématérialisation de supports papier.

<u>Volet social</u> :	Développement des accès à l'information, aux services Intégration des populations défavorisées, personnes âgées, handicapées, contraintes territoriales... Lutte contre l'exclusion (illettrisme, précarité...)	Site web relatifs à l'écocitoyenneté. Dispositifs numériques pour éviter l'isolement des personnes âgées. Ateliers numériques en faveur des populations défavorisées. Aménagement de site web pour l'accès handicapés. Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques et « éco-gestes »
------------------------------	---	---

7. Avis

Il est proposé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir en délibérer et :

- Approuver les modalités et les principes de l'appel à projets «Projets numériques et Développement durable » ;
- Approuver les thématiques retenues par le Conseil Exécutif ;
- Autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à valider la composition du comité de sélection ;
- Autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder au lancement de l'appel à projets «Projets numériques et Développement durable » et au financement des projets sélectionnés au titre de la mesure 3.1 des Programmes Opérationnels Européens & 1.3 du Contrat de projet Etat-Région pour la période 2007 2013 (POE 2007-2013) ;
- Autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à reconduire l'appel à projets jusqu'au terme de la période des POE 2007-2013 et à procéder à toute adaptation qui serait nécessaire à l'exécution de l'appel à projets «Projets numériques et Développement durable» sans en dénaturer les principes fondateurs.

Dossier de candidature

Date limite de remise des candidatures : XX/XX/09



« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous empruntons celle de nos enfants » **Antoine de St EXUPERY**

APPEL A PROJETS Projets Numériques et Développement Durable



Qu'est ce que le développement durable ?

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". 1987 - Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien.

Description

Lors de l'élaboration du Livre Blanc de la Société de l'information en Corse cinq pistes d'action étaient identifiées parmi lesquelles figurait celle mettant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du développement durable. Elle concernait en particulier :

- La réduction de la fracture énergétique,
- Le développement et la disponibilité de l'information géographique régionale,
- L'enrichissement du débat public, avec notamment la création d'un site approprié.

Grâce aux outils numériques, il est possible de gérer les territoires en respectant l'environnement. Des programmes d'actions concertés entre le Grenelle de l'environnement et le plan France numérique 2012 ont permis de définir des propositions concrètes qui utilisent des services numériques en faveur du développement durable des territoires. www.acidd.com

Actuellement les ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et le secrétaire d'Etat à la prospective et au développement de l'économie numérique lance un appel à candidatures. Avec le Prix de la croissance verte numérique, il s'agit de récompenser l'invention, la création et le développement des technologies numériques au service du développement durable. <http://www.prixdelacroissancevertenumerique.eu/>

Depuis 2008, la Collectivité Territoriale de Corse a confié à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) le soin d'intégrer les principes du développement durable dans toutes ses actions et ses différentes aides.

Afin de prolonger cette approche, la Mission des Technologies de l'information pour la Corse (MITIC) et l'OEC ont voulu lancer un appel à projet (AAP) alliant « Numérique et développement durable » et relevant de problématiques environnementale, sociale, économique et de gouvernance. En associant « Numérique et développement durable » autour d'un appel à projet il s'agit de catalyser les énergies disponibles sur l'île autour d'une dynamique de prise conscience « Durable » et de création de services numériques à forte valeur ajoutée.

Public concerné

Vous êtes une collectivité locale, une entreprise, une association.... Vous pouvez nous faire part de votre projet.

Durée

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au xxxx.

Montant de l'aide/accompagnement proposé

Le présent appel à projets s'inscrit au titre de l'axe 3 « Favoriser la mise en réseau des acteurs locaux par les TIC » de la mesure 3.1 des POE (Programmes Opérationnels Européens) et de l'axe 1 du CPER (Contrat de Projets Etat-Région) mesure 1.3 pour la période 2007-2013.

Le taux de financement des projets sera proposé par le comité de sélection au COREPA sur la base du taux maximum de la maquette des « POE-CPER 2007 2013 ».

Remarque : Le dispositif n'a toutefois pas vocation à financer le fonctionnement courant de la structure. L'objectif est de permettre le développement de nouveaux services en ligne.

Modalités d'attribution

Les projets devront associer usages des TIC et développement durable (DD). Ils doivent agir sur les quatre piliers du développement durable (volet social, économie, Environnement, Gouvernance). Une attention particulière sera accordée à la capacité du candidat à engager son projet et à le mener à terme ainsi qu'à la reproductibilité et à la pérennité de son action.

Les projets faisant l'objet d'une approche transversale et globale, requérant la mobilisation des acteurs concernés et intégrant un processus d'évaluation et de suivi des actions seront privilégiés.

Le Comité de sélection, composé d'élus, d'experts TIC et DD, étudiera les dossiers. Il attachera une importance particulière à l'inscription des projets dans une logique de cohérence territoriale ainsi qu'à l'innovation sociale et organisationnelle.

Le dossier de demande de subvention sera soumis à l'avis du Comité de sélection. Ce comité peut, s'il le juge utile, auditionner les porteurs de projets. S'en suivra ensuite la présentation des dossiers retenus au Conseil Exécutif de Corse puis au Comité Régional de Programmation des Aides.

En pratique

Les porteurs de projets devront remplir en ligne (www.mitic.corse.fr rubrique AAP) les éléments suivant :

Responsable du projet : Prénom, nom :

Fonction :

Structure :

Date de création :

Nature juridique :

Activité :

Nombre d'emplois :

Adresse :

Tél. : _____

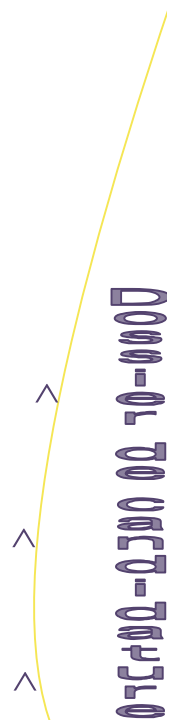
Fax : _____

Email direct :

_____ (précisez si professionnel ou personnel)

Description de votre projet en quelques lignes :

Contexte de votre projet (origine de l'idée, relations avec le milieu environnant) :



De quelle manière votre outil TIC répond t-il aux exigences de développement durable ?

Quelle est la valeur ajoutée de votre projet au regard des quatre piliers du développement durable ?

Social :

Economie :

Environnement :

Gouvernance :

Dans votre projet, quelle(s) innovation(s) vous parait(ssent)-elle(s) importantes à souligner ?

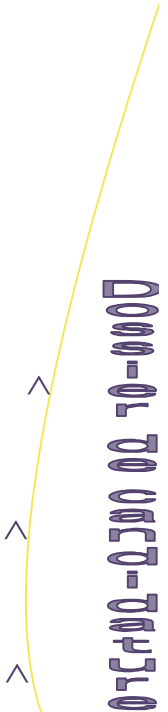
Comment comptez-vous intégrer le processus d'évaluation à votre projet ?

Quels indicateurs avez-vous élaboré afin de suivre votre projet ?

Quels sont vos publics cible ? (les bénéficiaires du service)

Votre réseau de partenaires, sa nature et son niveau d'engagement (accompagnement de principe, soutien technique, soutien financier...) :

Les grandes phases de réalisation (de l'idée à l'ouverture opérationnelle) et celles au-delà de l'appel à projets:



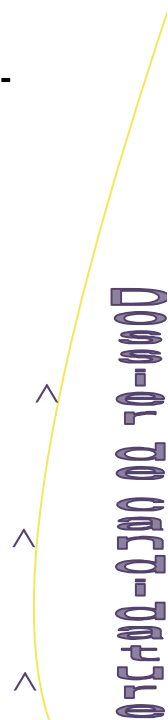
Votre projet a déjà été amorcé, vous souhaitez le développer :

Votre projet associe-t-il secteur public et secteur privé ? Comment ?

Quels sont actuellement les points sur lesquels vous jugez votre projet incomplet et sur lesquels nous pourrions vous accompagner ? (recherche de partenaires, compétences techniques, conseils, etc.)

Dans quelle fourchette concevez-vous le budget nécessaire pour mener à bien votre projet ?

Quel est le plan de financement de votre projet jusqu'en 2009 ? Comment sera-t-il pérennisé à terme pour la partie « fonctionnement » ?



Êtes-vous en capacité financière de porter le projet ? Si oui, comment ?

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? (Si oui précisez)

Nous vous proposons d'apprécier vous-même votre projet grâce à la méthode suivante :

Comment appréciez-vous votre projet :	
.....	- value neutre + value
Economie/activités	←————— —————→
Environnement	←————— —————→
Social	←————— —————→
Gouvernance	←————— —————→
Validité	←————— —————→

Se référer à la notice jointe (voir annexes)

Des exposés précis sont recommandés. Chaque question devra être dûment remplie. Vous pouvez également joindre toute pièce complémentaire et utile à la bonne compréhension de votre projet. (5 pages maximum). De son côté, la MITIC pourra vous demander des éléments supplémentaires après un premier examen de votre dossier.

Je soussigné(e)

.....

Certifie que toutes les informations jointes sont sincères.

Fait à Le Signature

Vous avez eu connaissance de l'appel à projets régional « Projets numériques et développement durable ».

Vous avez un projet, décrivez-le à grands traits dans ce document.

Le service de la MITIC ainsi que le comité de sélection vont vous aider à faire avancer votre projet.

Retournez ce document à :

aapdd@mitic.corse.fr

Ou à :

**MITIC - Villa SPINOSI
4 Avenue Impératrice Eugénie
BP 20192 AJACCIO Cedex**

Prenez contact avec :

**Marie-France BURINI
04 95 10 50 83**

>>>>> Toutes les questions doivent être renseignées en détail.

Annexe 1 : Quelques pistes d'actions /projets éligibles

	Thématiques	Exemple de projets
<u>Volet économique :</u>	Actions innovantes contribuant au développement des filières numériques et des TPE et PME (ex : organisation, financement, développement,...) qui la composent dans une perspective durable Mise en relation avec son environnement professionnel. (Télétravail)...	Dispositifs favorisant le télétravail, la mobilité durable dans l'entreprise. Solutions ou services mis en place par les entreprises à base de technologies numériques au service du développement durable, ...
<u>Volet environnement :</u>	Limitation des déplacements polluants Préservation de zones sensibles	Plate forme ouvertes de visio-conférence. Sites web relatifs aux zones sensibles, Dématérialisation de supports papier.
<u>Volet social :</u>	Développement des accès à l'information, aux services Intégration des populations défavorisées, personnes âgées, handicapées, contraintes territoriales... Lutte contre l'exclusion (illettrisme, précarité...)	Site web relatifs à l'écocitoyenneté. Dispositifs numériques pour éviter l'isolement des personnes âgées. Ateliers numériques en faveur des populations défavorisées. Aménagement de site web pour l'accès handicapés. Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques et « éco-gestes »

Annexe 2 : Processus détaillé de la sélection des projets

- 12) Validation de l'Appel à projet par le Conseil Exécutif (CE) et l'Assemblée de Corse
- 13) Lancement, publicité par voie de presse
- 14) Réunion(s) publique(s) de présentation des principes de l'AAP auprès des porteurs de projets
- 15) Réception des candidatures (jusqu'à la date de clôture de l'AAP - par exemple novembre 2009)
- 16) Désignation du comité de sélection par le CE
- 17) Dépouillement des dossiers par la cellule technique MITIC-OEC
 - a. L'appel à projet est-il correctement renseigné ?
 - b. Répond-il aux critères principaux d'éligibilité ? :
 - c. Vérification des pièces justificatives
 - d. Analyse de la prise en compte des critères de sélection de fond et de forme
 - e. Sollicitation des directions opérationnelles.
- 18) Présentation des dossiers au comité de sélection.
- 19) Pour les dossiers retenus présentation des dossiers au Conseil Exécutif et COREPA pour financement
- 20) Si non :
 - a. Demande de compléments éventuels pour certains dossiers
 - b. Notification de refus pour d'autres.
 - c. Nouvelle réunion du comité pour étudier les dossiers pour lesquels un complément d'information a été demandé.
- 21) Publication du résultat de l'appel à projet.
- 22) Suivi des dossiers par la MITIC et l'OEC

Annexe 3: Outils d'appréciation / de sélection

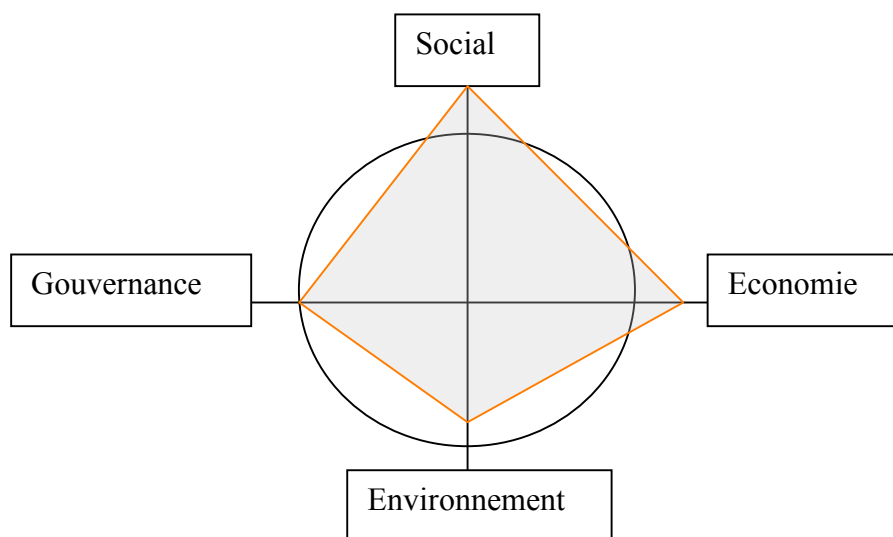
Grille d'aide à la sélection des projets : critères de fond à remplir lors du comité de sélection

Afin de respecter au mieux les principes du développement durable, la MITIC se dote de nouveaux outils de visualisation, d'appréciation et d'évaluation des projets, dans un souci de transparence et d'équité dans le choix des projets. Ils permettent de bien analyser l'équilibre entre les critères

Merci de bien vouloir procéder à l'auto évaluation de votre projet à l'aide du « radar », ainsi que du « boulier ». (Voir ci-dessous).

1) Représentation « radar »

La représentation utilisée comporte quatre axes correspondant aux quatre piliers du développement durable. Ces axes se coupent en un point central qui constitue le centre d'un cercle symbolisant le seuil à atteindre pour qu'un projet soit qualifié comme relevant du développement durable.

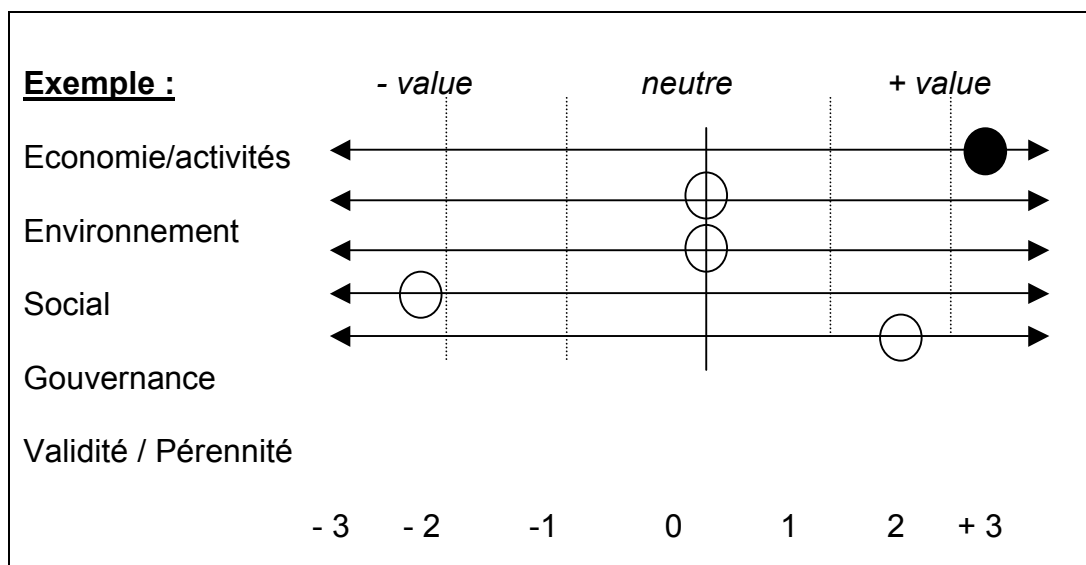


Graphique « en radar » du porteur de projet

Plus la forme dessinée (grise) dépasse du cercle et plus le projet correspond aux critères du développement durable. Un projet équilibrant les quatre pôles sera d'autant mieux valorisé.

2) Représentation globale régionale (« boulier »)

Un deuxième outil d'appréciation sera utilisé, selon l'exemple ci-dessous, comme tableau de bord lors des différentes étapes du montage du projet.



Les axes considérés comme prioritaires pour le projet doivent être mentionnés par le porteur de projet. Les impacts sont à indiquer par une boule pleine (noire).

En plus des renseignements apportés ci-dessus, la MITIC sera particulièrement attentive aux informations renseignées par le porteur de projet sur les aspects suivants :

- Critères liés aux modalités de mise en œuvre et d'animation
 - La prise en compte du marketing et de la communication de projet
 - La présence d'un processus de gestion du projet à travers un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
 - Les modalités de restitution auprès des populations auxquelles l'action s'adresse ;
 - Les modalités de mutualisation et de transférabilité du projet
 - La dimension formation des acteurs locaux, acquisition de compétences
- Critères liés aux modalités de financement
 - Les co-financements acquis et fonds propres apportés par le porteur de projet,
 - La présence de financements d'autres partenaires engagés dans le projet,
 - Le caractère réaliste du projet sur le plan financier
 - La pérennité financière du projet au-delà de l'aide accordée,
 - La capacité à mobiliser une trésorerie (justificatifs)

Annexe 4 - Processus d'animation

L'appel à projets sera suivi et animé par la MITIC, en collaboration avec l'Office de l'Environnement de la Corse :

- d'un point de vue administratif et financier : la MITIC coordonnera le suivi avec les services régionaux compétents et réalisera un reporting au Comité de sélection,
- d'un point de vue de la gestion de projet : il s'assurera également de l'avancement du projet, grâce notamment à un suivi trimestriel des éléments contenus dans le dossier
- d'un point de vue de la mise en réseau des acteurs du dispositif : il organisera des journées d'échange et d'informations pour les porteurs de projets en phase de lancement de l'appel à projet, pour :
 - Communiquer sur l'appel à projets et susciter l'intérêt auprès des porteurs de projets en Corse
 - Favoriser dès le départ les échanges entre les porteurs de projets, la mutualisation et l'émergence d'une communauté de pratiques
 - Répondre à des questions transversales, partagées par les différents porteurs de projet
 - Faire monter les projets en qualité dès le lancement de l'appel à projets.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES MODALITES ET LES PRINCIPES DE L'APPEL A PROJETS « PROJETS NUMERIQUES ET DEVELOPPEMENT DURABLE » ET AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A PROCEDER A SON LANCEMENT

SEANCE DU

L'An deux mille neuf, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

CONSIDERANT les orientations de la mesure 3.1 des Programmes Opérationnels Européens & 1.3 du Contrat de projet Etat-Région pour la période 2007 2013 (POE 2007-2013) intitulée « Renforcer l'effet structurant des technologies de l'information et de la communication par le développement des usages »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Conseil Exécutif de Corse et ses annexes tels qu'ils figurent annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les modalités et les principes de l'appel à projets « Projets numériques et Développement durable », ainsi que les thématiques retenues.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder au lancement de l'appel à projets « Projets numériques et Développement durable » et au financement des projets sélectionnés au titre des mesures 3.1 des POE 2007-2013 & 1.3 du Contrat de projet Etat-Région

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à reconduire l'appel à projets jusqu'au terme de la période des POE & du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 et à procéder à toute adaptation qui serait nécessaire à l'exécution de l'appel à projets « projets numériques et Développement durable » sans en dénaturer les principes fondateurs.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder au choix des thématiques.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à valider la composition du comité de sélection.

ARTICLE 7 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA